

LISTE DES BOIS ACCEPTÉS EN DECHETERIE

Bois acceptés :

- bois d'emballage, palettes, cageots, caisses ;
- bois de charpente non traité, chevrons, poutres, portes en bois massif ;
- mobilier en bois, aggloméré sans mousse, sans moquette, sans tissus, etc. ;
- portes et fenêtres en bois peint **sans verre** ;
- portails sans ferrures et sans poignées de porte ;
- chutes diverses de bois peint ;
- chutes diverses de menuiserie, grumes, rondins ;
- bois de chantier, troncs, rondins sans gravats ;
- bois non traités à cœur ;
- panneaux de particules, stratifiés, contreplaqués dans la limite de 30% maximum.

Sont exclus les éléments contaminants suivants :

- bois trop humides, pourris, brûlés ;
- cartons alvéolaires, isorel ;
- verre, gravats, terre, sable, carrelage, porcelaine, plâtre, brique ;
- bois avec éléments de ferraille ;
- métaux ferreux et non ferreux ;
- tourets avec ferraille ;
- déchets verts (branchages, sapins, souches ...) ;
- plastiques, papiers, cartons ;
- textiles, mousses (polyuréthane...), polystyrène, moquette, ordures ménagères ;
- traverses SNCF, poteaux électriques, bois souillé par des hydrocarbures ;
- amiante, pots de peinture.